

## MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 6 mai 2013 à 20h00 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Line Émard, Messieurs André Surprenant, Pierre Gosselin  
Claude Maillé et Michel Vanier formant conseil au complet sous la présidence de Monsieur Jacques Landry, Maire

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée.

THÈME DU MOIS : Accueil Touristes

### **9303-05-13 – Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2013 et de laisser l'item « Affaires Nouvelles » ouvert. – Retrait du point 1.2 – demande de Centre d'Action bénévole de la Frontière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **9304-05-13 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013 et des séances spéciales du 29 avril**

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : M. Claude Maillé  
ET RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013 et des séances spéciales du 29 avril.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*M. Bruno Chrétien de la firme Raymond Chabot Grant Thornton présente les états financiers*

### **9305-05-13 - États financiers**

Proposé par : M. Claude Maillé  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil approuve les états financiers tels que présentés par Raymond, Chabot, Grant, Thornton, C.A. pour l'année 2012 faisant état d'un surplus de 101 258\$ et d'autoriser le paiement au montant de 11 784.94\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9306-05-13 – Autorisation inscription fichiers TPS/TVQ**

Proposé par : M. Claude Maillé  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer tout document pour et au nom de la Municipalité de Venise-en-Québec permettant l'inscription aux fichiers de Taxe sur les produits et services (TPS) et Taxe de vente harmonisée Lois québécoises (TVQ) pour l'année 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9307-05-13 – Rapport de l'inspecteur**

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil prend acte du rapport de l'Inspecteur des bâtiments pour les permis émis pour la période du 8 avril au 6 mai 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9308-05-13 – Subvention aménagement extérieur - commerces**

CONSIDÉRANT que le deuxième alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* autorise une municipalité, depuis le 15 juin 2006, à accorder une aide financière à une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

CONSIDÉRANT que selon l'article 54 de la loi sur les compétences municipales une municipalité peut avec le consentement du propriétaire, procéder à la plantation et à l'entretien de végétaux sur l'immeuble de ce dernier ;

CONSIDÉRANT que la municipalité lors de l'obtention de ses 3 fleurons a obtenu des commentaires négatifs au niveau du secteur commercial de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité est prête à accorder une aide financière à toute entreprise qui lui en fait la demande et qui viserait l'aspect extérieur du bâtiment et/ou l'aménagement paysager;

CONSIDÉRANT que depuis le 15 juin 2012, le législateur a porté à 100 000\$ la valeur maximale de l'aide qu'une municipalité peut allouer annuellement aux exploitants d'entreprises privées par l'adoption du projet de loi numéro 69, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*;

À ces causes, il est

Proposé par : M. Michel  
Vanier  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU:

Que ce Conseil est disposé à accorder une aide financière à toute entreprise du secteur privé dont l'usage est commercial et qui viserait l'amélioration de l'aspect extérieur du bâtiment et/ou de l'aménagement paysager aux conditions suivantes :

1. Tout projet doit être présenté au conseil et approuvé par celui-ci avant de pouvoir bénéficier de la présente aide financière;
2. Le montant de cette aide financière équivaut à 50% de la valeur des travaux de réfection de l'aspect extérieur du bâtiment, incluant les enseignes et/ou l'aménagement paysager, jusqu'à un maximum de 3 000\$ par adresse civique sur présentation de pièces justificatives démontrant lesdites dépenses; le paiement de cette aide étant effectué après l'exécution desdits travaux;

Que ce Conseil réserve, pour ces fins, une somme maximale de 25 000\$ pour l'ensemble des demandes qui pourraient lui être présentées le ou avant le 1<sup>er</sup> juin 2014;

*Cette résolution abroge toute résolution adoptée antérieurement*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9309-05-13 – Demande de permis d'alcool**

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil avise la Régie des Alcools, des courses et des jeux qu'il ne s'objecte pas à l'exploitation des permis demandés par 9227-1360 Québec Inc. pour L'O'VIVE BISTRO TERRASSE, AUBERGE DU LAC CHAMPLAIN, HÔTEL, CHALETS & SPA et LES CROISIÈRES DU LAC CHAMPLAIN à la condition que ceux-ci respectent la réglementation en vigueur dans la Municipalité ainsi que la réglementation du Ministère du Travail et du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9310-05-13 – Prêt terrain Parc Jameson – 30 juin et 25 août 2013**

Proposé par : M. Michel Vanier  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

D'autoriser Mme Sylvie Dubuc à utiliser le Parc Jameson le dimanche 30 juin prochain pour un pique nique familial et également M. Robert Huyghe à utiliser le Parc Jameson le dimanche 25 août prochain pour une réunion familiale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9311-05-13 – Motion de félicitations – Pompiers volontaires**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

Qu'une motion de félicitations soit adressée à M. Marco Bruno Lemaire pour la réussite de la formation intitulée « Pompier I Section 2 » et également à M. Miguel Mercier pour la réussite de la formation intitulée « Pompier I Section 1 ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9312-05-13 – Agence de sécurité – surveillance terrains municipaux**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil procède à l'engagement de la firme Agence Maxi Sécurité et Protection Inc. pour effectuer une surveillance des terrains municipaux les fins de semaine commençant le 22 juin 2013 jusqu'à la fête du travail au coût total/semaine de 3 jours de 838,17\$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9313-05-13 – Résolution Ville de Bedford – Service de préventionniste**

CONSIDÉRANT la résolution 8765-12-11 adoptée le 5 décembre 2011 relativement aux services de préventionniste par la Ville de Bedford ;

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. Claude Maillé  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil accepte les conditions de la résolution 13-04-73 de la Ville de Bedford en date du 2 avril 2013 afin de majorer les taux pour les années 2014 et 2015 en ajoutant l'indice des prix à la consommation au 31 décembre de l'année précédente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9314-05-13 – Congédiement pompier**

CONSIDÉRANT les manquements et le non respect du code d'éthique;

CONSIDÉRANT que les motifs du congédiement sont plus amplement expliqués dans une lettre qui sera transmise à M. Carl Montreuil ;

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. Claude Maillé  
ET RÉSOLU

Que ce conseil prononce la fin du lien d'emploi de M. Carl Montreuil avec la Municipalité de Venise-en-Québec en date de la présente résolution en tant que pompier volontaire pour raison de manquement et de non respect du code d'éthique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9315-05-13 - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 458 Avenue de la Pointe-Jameson, 601 avenue Venise Ouest, 335 avenue de la Pointe-Jameson, 391 avenue Venise Ouest, 273 avenue Venise Ouest, 550 avenue Missisquoi**

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires des immeubles suivants soumis à un P.I.I.A :

458 Avenue de la Pointe-Jameson – Agrandissement de l'immeuble

601 Avenue Venise Ouest – Changer revêtement extérieur et 3 fenêtres

335, avenue de la Pointe-Jameson – Construction d'une verrière– changement de revêtement extérieur et refaire la toiture;

391, avenue Venise Ouest – Refaire la plate-forme même grandeur rampe aluminium et clôture de corde ;

273 Avenue Venise Ouest – agrandissement à l'arrière

550 Avenue Missisquoi – construction d'une remise

CONSIDÉRANT que les terrains sont soumis à un P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT que ces projets respectent la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que les projets soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*M. Michel Vanier se retire car il a des intérêts*

**9316-05-13 - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) Place Venise sur le Lac;**

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires des immeubles suivants soumis à un P.I.I.A. :

Enseignes du projet Place Venise sur le Lac

CONSIDÉRANT que les terrains sont soumis à un P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT que ces projets respectent la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que les projets soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9317-05-13 – Adoption 1<sup>er</sup> projet de règlement no. 388-2013 modifiant le règlement de zonage**

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le 1<sup>er</sup> projet de règlement no. 388-2013 intitulé « Règlement No. 388-2013 amendant le règlement de zonage 322-2009 afin de détacher des parties des zones Ha-13 et Ha-14 pour les intégrer dorénavant à la zone Ha-12.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseiller Micheline Aubry, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement intitulé « Règlement No. 388-2013 amendant le règlement de zonage 322-2009 afin de détacher des parties des zones Ha-13 et Ha-14 pour les intégrer dorénavant à la zone Ha-12.

*M. Michel Vanier reprend son siège.*

**9318-05-13 – Identificateurs de borne fontaine**

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. Claude Maillé  
ET RÉSOLU

D'Autoriser l'achat d'indicateurs de bornes fontaine de la firme Martech Inc. Qu'un budget au montant de 3 000\$ soit alloué à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9319-05-13 – Plancher chalet des générations et plancher chalet parc Jameson**

Proposé par : M. Pierre Gosselin  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise l'installation de tuile de vinyle au chalet des générations et au Parc Jameson. Qu'un budget au montant de 8 500\$ soit alloué à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9320-05-13 – Chalet Parc Jameson – aménagement extérieur**

Proposé par : M. Pierre Gosselin  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme Paysagement Jasmel Inc. pour l'aménagement extérieur du chalet du Parc Jameson. tel que leur soumission du 6 mai 2013. . Qu'un budget au montant de 6 000\$ soit alloué à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9321-05-13 – Feu d'artifice 20 juillet 2013**

Proposé par : M. Pierre Gosselin  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat avec la firme Royal Pyrotechnie Inc. pour le feu d'artifice de Venise-en-Fête. D'autoriser également l'émission d'un chèque au montant de 2 898,50\$ à la signature du contrat et la balance au montant de 4 000\$ payable le soir du feu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9322-05-13 – Pique-nique familial – 23 juin – expo-vente 27 et 28 juillet 2013**

Proposé par : M. Pierre Gosselin  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise la tenue d'un pique-nique familial sur le terrain du Parc Jameson le 23 juin prochain, remis au 24 en cas de pluie. D'autoriser également l'expo vente les 23 et 24 juin au Parc Jameson et les 27 et 28 juillet 2013 sur le terrain de l'église.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9323-05-13 – Entériner coupe du mur Parc Jameson**

Proposé par : M. Pierre Gosselin  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

D'entériner la coupe du mur au Parc Jameson par la firme Construction S.R.B. Inc. pour un montant de 5 500\$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9324-05-13 – Bilan annuel – Comité des Loisirs**

Proposé par : M. Pierre Gosselin  
Appuyé par : M. Claude Maillé  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil prend acte du bilan annuel du Comité des Loisirs pour l'année 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9325-05-13 – Frais d'inscription camp de jour**

Proposé par : M. Pierre Gosselin  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

Que les frais d'inscription 2013 pour le camp de jour soient fixées comme suit : 280\$/enfant (pour le premier) 240\$ pour le deuxième, 200\$ pour le troisième et 160\$ pour le quatrième plus des frais de 80\$ pour les frais de garde. Le tarif par semaine est fixé à 50\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9326-05-13 – Autorisation utilisation – quai municipal**

CONSIDÉRANT une demande de Scooters électriques Éco-Angello et Les Croisières du Lac Champlain pour utiliser le terrain adjacent au quai municipal (plage) pour la location d'équipements ;

CONSIDÉRANT une entente intervenue à la satisfaction des deux parties à cet effet;

Proposé par : M. Pierre Gosselin  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

D'autoriser Scooters électriques Éco-Angello et Les Croisières du Lac Champlain à utiliser pour la saison estivale 2013 le terrain adjacent au quai municipal (plage) pour la location de motos électriques écologiques, embarcations sans moteurs (kayaks, pédalos, chaloupes, etc.), remorques pour bicyclettes. Scooters électriques Éco-Angello s'occupera de la location de motos électriques ainsi que vélostracteurs (pour enfants) et Les Croisières du Lac Champlain la location d'embarcation nautiques et de vélos.

Une entente devra être signée avec la Municipalité et une preuve d'assurance responsabilité devra être déposée à la Municipalité. D'Autoriser le Maire et la Directrice-générale à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9327-05-13 – Rapport de l'inspecteur**

Proposé par : M. André Surprenant  
Appuyé par : M. Pierre Gosselin  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil prend acte du rapport de l'Inspecteur pour les travaux exécutés durant le mois d'avril 2013 et les travaux prévus pour le mois de mai 2013

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9328-05-13 Engagement journaliers – passerelle au quai municipal**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder rapidement à la construction de la passerelle au quai municipal avant la saison estivale;

CONSIDÉRANT que le personnel en place ne peut suffire à la tâche ;

Proposé par : M. André Surprenant  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil procède à l'engagement de 5 personnes à titre de journalier au salaire de la convention collective en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9329-05-13 – Dos d'âne 23<sup>e</sup> rue Ouest, 48<sup>e</sup> rue Ouest, 50<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> rue Ouest et Avenue Venise Ouest**

Proposé par : M. André Surprenant  
Appuyé par : M. Pierre Gosselin  
ET RÉSOLU

Que des dos d'âne soient installés sur la : 23<sup>e</sup> rue Ouest, 48<sup>e</sup> rue Ouest, 50<sup>e</sup> rue Ouest et 51<sup>e</sup> rue Ouest et réparation devant le 605 Avenue Venise Ouest et réparation de la 18<sup>e</sup> Avenue Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9330-05-13 – Paiement frais surveillance décohesionnement Montée Roy**

Proposé par : M. André Surprenant  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

D'Autoriser le paiement de 50% des coûts de surveillance des travaux à la Municipalité de St-Sébastien pour le décohesionnement de la Montée Roy représentant un montant de 99.77\$ par Municipalité. La Municipalité procèdera au nivellement de la route mais les frais d'épandage de calcium seront facturés à 50% à la Municipalité de St-Sébastien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**9331-05-13 – Éclairage stationnement église – Claude & François Phénix Inc.**

Proposé par : M. André Surprenant  
Appuyé par : M. Pierre Gosselin  
ET RÉSOLU

D'autoriser l'installation d'éclairage dans le stationnement de l'Église à la firme Claude et François Phénix Inc. pour un montant de 960\$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9332-05-13 – Demande de prix – démolition 243 Avenue Venise Ouest**

PROPOSÉ PAR : M. André Surprenant  
APPUYÉ PAR : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

D'autoriser l'inspecteur à demander des prix pour la démolition de la partie des motels de l'immeuble situé au 243 Avenue Venise Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9333-05-13 – Fermeture descente municipale – quai municipal**

CONSIDÉRANT que la descente municipale adjacente au quai municipal n'est pas assez profonde pour la mise à l'eau d'embarcations;

CONSIDÉRANT que certains automobilistes utilisent cette descente et que ceci s'avère dangereux pour les gens et les enfants circulant sur la plage municipale;

PROPOSÉ PAR : M. André Surprenant  
APPUYÉ PAR : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil procède à la fermeture de cette descente pour une question de sécurité. D'autoriser l'inspecteur à installer des barrières empêchant l'accès à cette descente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9334-05-13 – Horaire bureau Hôtel de Ville**

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que les bureaux de l'Hôtel de Ville seront fermés les 3 prochains mercredi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9335-05-13 – Autorisation signature – quittance**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu le dernier versement de Construction Robert Fleury Inc. dans le cadre de la vente des lots P-142, 142-7 et 142-22 intervenue en avril 2011.

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

D'Autoriser le Maire et la Directrice-générale à signer tout document de quittance en faveur de Construction Robert Fleury Inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9336-05-13 – Comptes du mois**

D'approuver la liste des comptes ainsi que les salaires totalisant 188 011,08 \$ le tout tel que ci-après listé.

PROPOSÉ PAR : M. Jacques Landry  
 APPUYÉ PAR : M. Claude Maillé  
 ET RÉSOLU

# chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
L1300020	BABYTEL	TÉLÉPHONE GARAGE & CASERNE	12,41 \$
L1300021	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	18 112,99 \$
L1300022	SERVICE DE CARTES DESJARDINS	CHALET PARC JAMESON	405,50 \$
L1300023	TÉLÉBEC LTÉE	TÉLÉPHONE	340,24 \$
L1300024	TÉLUS	CELLULAIRES	296,89 \$
L1300025	XITTEL INC.	SERVICE INTERNET	51,68 \$
C1300197	CHÈQUE ANNULÉ		0,00 \$
C1300198	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	Q-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES	19 668,00 \$
C1300199	PITNEY BOWES	CONTRAT SERVICE	528,06 \$
C1300200	SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	ASSURANCE COLLECTIVE	1 421,32 \$
C1300201	SUPER SOIR	ESSENCE VOIRIE – SERV. INC.	562,01 \$
C1300202	T.C.A.	COTISATIONS SYNDICALES	206,15 \$
C1300204	MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE	CONTRAVENTIONS	258,00 \$
C1300205	CHOINIÈRE & MORIN INC.	DÉNEIGEMENT	12 204,37 \$
C1300206	CSST	COTISATIONS 2012	268,47 \$
C1300207	DUBEY, JACQUES	GESTION SITE INTERNET	652,65 \$
C1300208	FONDATION POLYVALENTE MARCEL-LANDRY	CONTRIBUTION - 2013	100,00 \$
C1300209	LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE	ADHÉSION 2013 - 2014	86,23 \$
C1300210	LOGICIELS PREMIÈRE LIGNE INC.	INSTALLATION LOGICIELS	
C1300211	MISSION COMMUNICATIONS CANADA	SERV.INC.	1 789,89 \$
C1300212	CHÈQUE ANNULÉ	STATIONS POMPAGE	6 079,64 \$
C1300213	SAUVE-GARDE NATURE		0,00 \$
C1300214	TRANSPORT ADAPTÉ DU HAUT-RICHELIEU	DORTOIRS D'OISEAUX	250,00 \$
C1300215	MALENFANT MARLÈNE	QUOTE PART 2013	4 719,00 \$
C1300216	COOPÉRATIVE DE SANTÉ LAC CHAMPLAIN	CARTE TOURISTIQUE	600,00 \$
C1300217	AUBRY, MICHELINE	CONTRIBUTION 2013	20 626,50 \$
C1300218	ARMAND DUHAMEL & FILS INC.	CCU 22 et 29 AVRIL	90,00 \$
C1300219	BAERTSCHI, RENÉ	PRUCHE - QUAI MUNICIPAL	3 377,40 \$
C1300220	BORDO, LANA	CCU 22 AVRIL	35,00 \$
C1300221	BPR INFRASTRUCTURE INC.	ENTRETIEN MÉNAGER	384,75 \$
C1300222	BOUTHOT GÉRARD	ÉGOUT AQUEDUC PTE JAMESON	
C1300223	CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX & FILS	PHASE 2	3 014,18 \$
C1300224	CLUB ÂGE D'OR DE VENISE	CCU - 22 ET 29 AVRIL	70,00 \$
C1300225	COMITÉ DES LOISIRS DE V-EN-Q	ÉCLAIRAGE	807,13 \$
C1300226	CONSTRUCTION S.R.B.	CONTRIBUTION 2013	2 000,00 \$
C1300227	EMARD, LINE	CONTRIBUTION 2013	12 401,50 \$
C1300228	F.Q.M.	SCIAGE MUR PARC JAMESON	6 381,12 \$
C1300229	FLEURY ROBERT	CCU 22 ET 29 AVRIL	70,00 \$
C1300230	FDMT	FRAIS POSTAUX	28,96 \$
C1300231	GRAYMONT (QC) INC.	CCU 22 et 29 AVRIL	70,00 \$
C1300232	HYDRO QUÉBEC	JEU D'APPRENTISSAGE	126,42 \$
C1300233	INSPECTIONS D'ÉCHELLES	GRANULAT CALCAIRE	376,94 \$
C1300234	IMPRIMERIE ANDRÉ	ÉLECTRICITÉ	165,56 \$
C1300235	JOHANNE BOUTHILLIER ENTRETIEN	PIÈCES ET INSPECTION	127,62 \$
C1300236	LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC.	CARTES - CIRCUITS CYCLISTES	2 874,38 \$
C1300237	LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	LAVAGE VITRE H-V ET GARAGE M.	85,00 \$
		ANALYSE D'EAU	58,92 \$
		ABONNEMENT MENSUEL	191,55 \$

C1300238	LES ÉQUIPEMENTS LAGUÉ PIKE-RIVER	PIÈCE VOIRIE	19,50 \$
C1300239	L'HOMME ET FILS ENR	MATÉRIAUX VOIRIE	442,22 \$
C1300240	LYMBURNER YVES	CCU 22 et 29 AVRIL	70,00 \$
C1300241	LES FLEURONS DU QUÉBEC	COTISATION ANNUELLE ENTENTE EAU POTABLE	390,92 \$
C1300242	LEBLANC CLAUDE	SECTEUR EST	600,00 \$
C1300243	RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE	ABONNEMENT MENSUEL	287,44 \$
C1300244	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	FORMATION POMPIERS	1 132,00 \$
C1300245	MARCHÉ VENISE	ÉPICERIE	157,07 \$
C1300246	MARINA DE LA BAIE	PIÈCE VOIRIE	183,95 \$
C1300247	MATÉRIAUX COUPAL INC.	GAZEBO & CHALET PARC JAMESON	1 793,26 \$
C1300248	MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN	ENSEIGNES VOIRIE	148,51 \$
C1300249	PAPETERIE COWANSVILLE	PAPETERIE	120,58 \$
C1300250	PIÈCES D'AUTOS DE BEDFORD	PIÈCE VOIRIE	7,30 \$
C1300251	POSTES CANADA CORPORATION	MÉDIA POSTE	322,82 \$
C1300252	LES PNEUS JT	PREMIERS RÉPONDANTS FORMATION PREMIERS RÉPONDANTS	41,38 \$
C1300253	RÉANIMATION SAUVE-VIE INC.	PIÈCES ET INSPECTION	3 541,23 \$
C1300254	RELIANCE PROTECTRON INC.	CONTRIBUTION 2013	124,07 \$
C1300255	S.I.T.E. DU LAC CHAMPLAIN	ESSENCE VOIRIE - SERV. INCENDIE	20 000,00 \$
C1300256	SUPER SOIR	ENVELOPPES	967,16 \$
C1300257	SUPREMEX INC.	RECHARGE CYLINDRES	498,07 \$
C1300258	TECHNO-CONTRÔLE 2000 INC.	TOILETTES	297,46 \$
C1300259	TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	CCU 22 et 29 AVRIL	321,93 \$
C1300260	TROTTIER, PIERRE	FRAIS DE REPRÉSENTATION	70,00 \$
C1300261	THERRIEN COUTURE	HONORAIRES PRÉVENTIONNISTE	747,34 \$
C1300262	VILLE DE BEDFORD	CHALET PARC JAMESON	431,16 \$
C1300263	PLOMBERIE CLAUDE BOULET INC.	CHALET PARC JAMESON	9 198,00 \$
C1300264	MATÉRIAUX COUPAL INC.	SOUS-TOTAL	211,50 \$
		SALAIRES EMPLOYÉS	164 101,30 \$
		SALAIRES CONSEILLERS	20 973,59 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>2 936,19 \$</b>
			<b>188 011,08 \$</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 9337-05-13 – Levée de l'assemblée

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que l'assemblée régulière du 6 mai 2013 soit levée à 21h10

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Jacques Landry  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
Diane Bégin  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

### CERTIFICATS CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

\_\_\_\_\_  
Diane Bégin  
Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

CE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL